PROJET SPORTIF ET EDUCATIF DU CLUB

Basket Club Villepinte

SOMMAIRE :

1. DEFINITION DU PROJET
2. ORGANIGRAMME COMITE DIRECTEUR
3. ORGANIGRAMME SPORTIF
4. PRINCIPES DIRECTEURS
5. REGLEMENT INTERIEUR
6. PROJET EN ACTION
7. CONCLUSION

"L'éducation est une arme puissante pour faire évoluer les mentalités et transcender les différences, et le sport est une source d'inspiration, de dépassement, de tolérance et d'apprentissage du respect de la jeunesse. Ces deux éléments participent à créer une société plus juste et fraternelle."

« Nelson Mandela»

1. DEFINITION DU PROJET

Chers licenciés, Parents, Elus et Partenaires,

La saison 2022-2023, s'est terminée sur de bonnes notes positives tant sur le plan sportif qu'administratif. Nous souhaiterions comme évoquer lors de la dernière assemblée générale, présenter un projet sportif et éducatif pour les 3 saisons à venir, qui s'articulera autour de plusieurs priorités fondées sur des principes et valeurs suivantes. Ce projet va permettre au Basket Club de Villepinte d'élaborer une démarche sur 3 ans, dans le but d'avoir une vision globale du fonctionnement du club. Il doit nous aider à envisager avec méthode et efficacité l'avenir de notre club.

RESPECT – ECOUTE - SOLIDARITE - FAIR PLAY

Elaborer un projet club consiste à réfléchir sur ce que l'on propose de faire avec tous les adhérents, et le décrire en partant sur des idées individuelles et collectives échangées entre les membres, éducateurs, pour aboutir sur un projet collectif éducatif et sportif.
Le **projet pédagogique** est le moteur d'une équipe dont chaque membre est garant du projet qui doit s'articuler autour de priorité fondée sur des **principes directeurs.**
Ce document va nous servir de fil conducteur avec lequel nous allons mettre en œuvre la pérennisation.

LE CLUB EN CHIFFRES

54 000	Le budget de fonctionnement du club en euro pour une saison
256	Le nombre de licenciés au club en 2022-2023 (**98F & 158 G**)
12	Le nombre de section au club
12	Le nombre d'éducateurs diplômés répartis sur toutes les sections
2	Gymnases à dispositions (Cosec E.Leprand & Andrée Mariage)

LES DERNIERS RESULTATS 2022 - 2023

*Champion seniors pré-régional et montée en R3

*Accession de l’équipe séniors 2 en Pré régional

*Vainqueur seniors Coupe de seine saint Denis 2023

*Vainqueur U15 féminine coupe seine saint Denis 2023

*Vice-championne U15 Fille 1ere division Départementale

*Vice-championne Départemental U11 Mixte

* 1er Départemental U18 féminine Division 2

* 1er Départemental U15 Masculine Division 2

2. ORGANIGRAMME COMITE DIRECTEUR DU PROJET

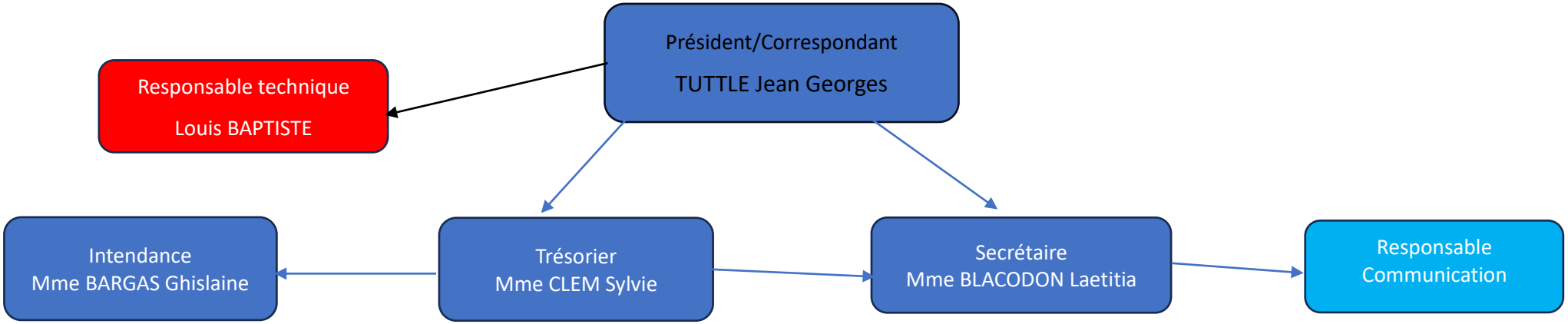

Rôle et fonction :

Président : Relation mairie, relation CD93, Ligue, FFF, Sponsoring, relation interne
Vice-Président : Relation interne, Sponsor, Vie du club
Secrétaire : Licences et Adhésions, Inscription stage, Gestion administrative CD93 et Ligues
Trésorière : Comptabilité de l'association, Règlement éducateurs et Arbitres
Intendante : Gestion et inventaire équipement
Responsable Communication : Communication des sites Facebook, internet, Instagram etc….
Responsable technique : mise en place gestion projet club

3. ORGANIGRAMME SPORTIF

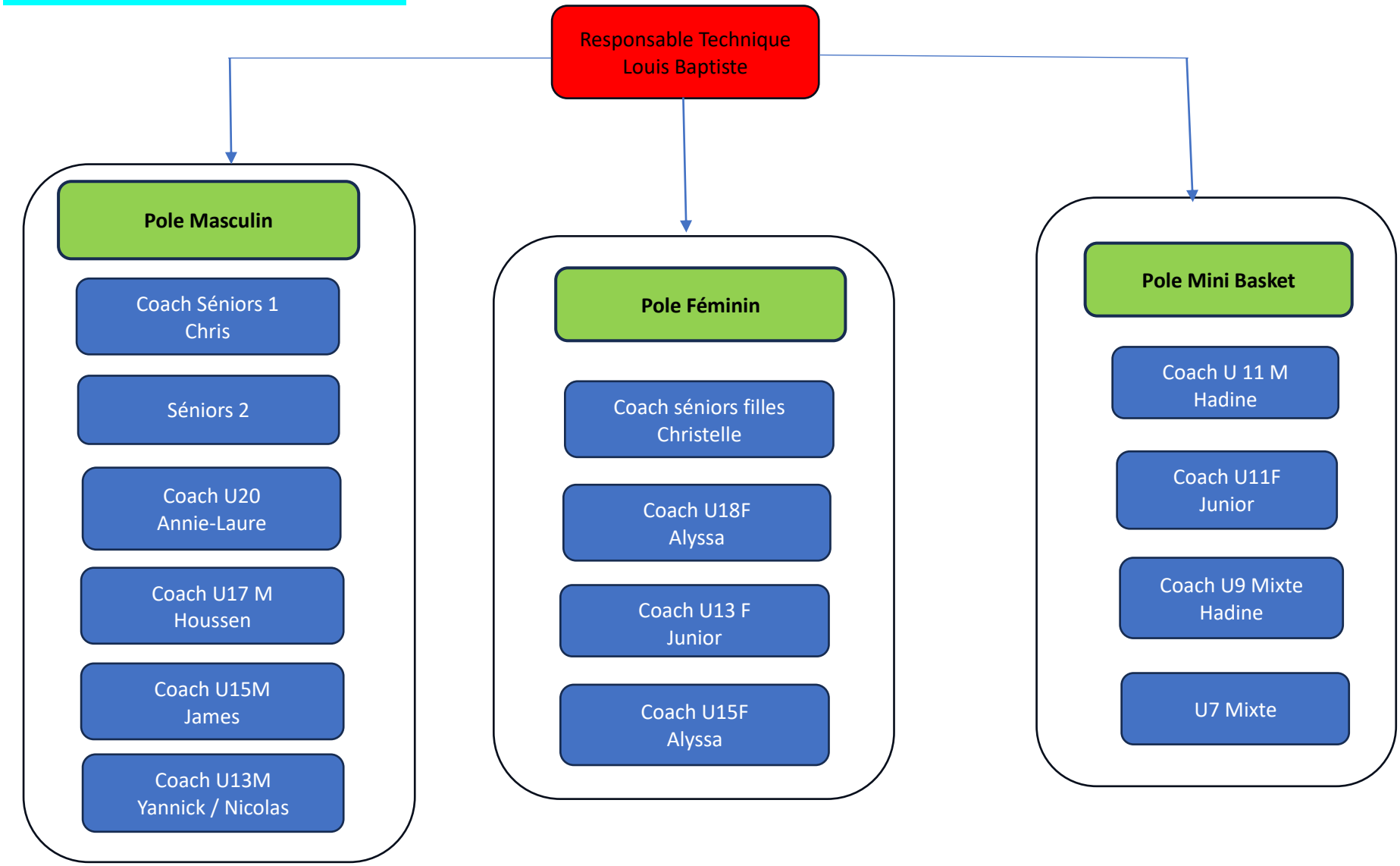

Rôle et Fonctions de chacun :

Responsable Technique **:**

- Le RT doit définir avec les éducateurs les objectifs techniques de chaque catégorie
- FAIRE DES FICHES DE LIAISONS AVEC LES EDUCATEURS
- Préparation d'un projet sportif technique
- Inciter les éducateurs actuels à poursuivre des formations dans le but d'encadrer des équipes de niveau supérieur
- Mise en place de la politique technique du club,
- Mise en place et coordination des 3 pôles «Féminins, Mini Basket et masculin»
- Relation interne,
- Inciter des joueurs et joueuses, jeunes et parents à se diriger vers l'arbitrage et OTM

Educateurs :

- Mise en application des directives du responsable technique du club,
- Gestion de son effectif,
- Tenue de table et arbitrage les Week end, «organisationnel»
- Se former, se mettre à niveau

Résultats attendus : Avoir des encadrants compétents et diplômés pour l'accueil, la formation et le développement technique de nos licenciés

4. PRINCIPES DIRECTEUR

1-Aspect sportifs :

a) Valeurs

- ✓ Faire de notre école mini basket une référence et guider ces jeunes joueurs vers l'élite U11
- ✓ Le résultat reste un objectif mais il ne doit pas être atteint au détriment du collectif
- ✓ La performance individuelle ne doit pas primer sur le comportement et le collectif
- ✓ L'état d'esprit collectif doit être le vecteur principal pour l'atteinte du résultat
- ✓ Faire respecter les valeurs du club (Respect, solidarité, écoute, fair-play)
- ✓ Pérenniser nos forces, l'image du club, accueil, fair-play, labélisation, développement du basket féminin

b) Le sportif

- ✓ La performance doit être un élément moteur de notre vivier jeune
- ✓ Axer le recrutement autant sur les qualités comportementales que techniques
- ✓ Mettre les moyens nécessaires pour que nos catégories U13, U15, U17, U18, U20 évoluent au plus haut niveau département ou régional
- ✓ Proposer la mise en place d'une coordination sportive avec les collèges et lycées de la ville
- ✓ Travailler en totale collaboration avec notre comité départemental

2-Aspect socio-éducatif :

a) Ecole mini basket

- ✓ Créer une école de basketball labélisé
- ✓ Guider l'enfant vers l'autonomie
- ✓ Encourager les interactions entre les enfants
- ✓ Favoriser un rapport citoyen entre chaque enfants, parents et éducateurs
- ✓ Faire respecter les valeurs et le règlement intérieur du club
- ✓ Organiser des sorties sportifs et éducatifs
- ✓ Impliquer les parents à devenir dirigeant actifs (Arbitrage, Responsable de salle, tenue de feuille et chrono)

Résultats attendus : Obtenir le label en 2024 et la fidélisation de nos jeunes

b) Section jeunes et adultes

- ✓ Donner gout à l'activité sportive du basket
- ✓ Pérennisation du club au plus haut niveau possible et fidélisation
- ✓ Proposer des entrainements adaptés au niveau de pratique de chacun compétition ou loisir (apprentissage /perfectionnement)
- ✓ Amener les équipes au niveau le plus haut de leurs possibilités
- ✓ Développer la compétition
- ✓ Développer un esprit collectif (Match, arbitrage, Buvette, loisirs, supporter, déplacements…

Résultats attendus : **Mettre en place une identité et système de jeu commun à toutes les sections jeunes vers séniors avec un projet technique élaboré**

3) Aspect Logistique et communication

a) <u>Salle et local technique</u>

- ✓ Préserver notre gymnase du Cosec et tout mettre en œuvre afin de pouvoir bénéficier d'un gymnase supplémentaire
- ✓ Mettre en place des matchs officiels sur le gymnase ANDREE MARIAGE
- ✓ Entretenir et nettoyer le local technique par tous les éducateurs
- ✓ Obtention de créneaux sur d'autres gymnase de la ville pendant les vacances scolaires
- ✓ Entretenir et préserver le matériel sportif (Inventaire chaque ½ saison)

b) <u>Buvette et bureau</u>

- ✓ Créer du lien avec les parents, joueurs et éducateurs lors de rencontres
- ✓ Création de réunion des membres du comité directeur et Technique
- ✓ Améliorer notre communication interne (Tableau, affichage numérique, site Facebook, Instagram, etc.,
- ✓ Mettre en place une buvette lors de rencontre seniors et tournoi départemental divers

Domaine financier

4) Financier

a) <u>Budget actuel</u>

- ✓ Le budget du club est actuellement maitrisé et les finances du club sont saines et pérennes.
- ✓ Les équipements de chaque catégorie sont renouvelés tous les deux ou trois ans suivants les besoins
- ✓ Le club met à disposition des ballons neufs, matériels divers d'entrainements tous les ans
- ✓ Le Bilan financier du club est présenté toutes les années à la municipalité
- ✓ Nous sommes sous contrat d'objectivité avec la municipalité (Signé tous les ans)

b) <u>Optimisation du budget</u>

- ✓ Trouver de ressources nouvelles « sponsor, tournoi, Partenaires »
- ✓ Optimiser toutes les actions sources de revenu (Loto, Tournoi, Tombola, vente de calendrier, buvette)
- ✓ Trouver des nouvelles actions financières à porter (Région, CAF, Département)
- ✓ Création d'une buvette au gymnase durant les matchs et tournoi divers
- ✓ Pérenniser la subvention mairie.

LES FINANCES DU CLUB SONT SAINES MAIS CELLE-CI PEUVENT ETRE ENCORE MEILLEURS AVEC LE SOUTIEN DE TOUT UN CHACUN

5. REGLEMENT INTERIEUR

1. GENERALITES

Le BASKET CLUB de VILLEPINTE (**BCV**), est affilié à la FFBB, association loi de 1901.Le présent règlement s'applique à tous les membres de l'Association **BCV**, ainsi qu'aux représentants légaux des membres mineurs. Définissant les droits et devoirs de chacun, il a pour vocation de définir l'organisation du club afin d'assurer à tous ses licenciés la pratique de ce sport dans les meilleures conditions possibles.
L'adhésion au club engage le licencié à respecter ce règlement intérieur et à participer activement à la vie du club.

Les objectifs du **BCV** sont :

- Former l'ensemble des adhérents aux règles du basket-ball.
- Développer les compétences basket individuelles et collectives selon les objectifs définis pour chaque catégorie dans le projet de formation du club, afin de permettre aux joueuses et joueurs de progresser et de s'épanouir dans la pratique du Basket-ball.
- Développer l'esprit d'équipe.

2.ADHÉSION

Toute personne demandant son adhésion au **BCV** devra :

- Satisfaire à la visite médicale,
- S'acquitter de sa cotisation. Les entraîneurs, les arbitres et les Officiels de la Table de Marque (OTM) bénéficient de la gratuité de la licence. **Aucun dépôt de licence ne sera effectué sans le règlement intégral de la cotisation.** Il est exigé la totalité de la cotisation par chèque. Il est possible d'effectuer trois versements étalés sur 3 mois. Les joueurs n'ayant pas rendu leur dossier d'inscription complet et réglé leur cotisation, se verront interdire l'accès au terrain. Toute cotisation versée est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission ou d'exclusion d'un membre. Les non licenciés ne pourront pas participer aux entraînements, ni aux compétitions, à l'exception des manifestations organisées dans le cadre de journées portes ouvertes et lors des essais éventuels de fin ou de début de saison.
- Accepter sans réserve le présent règlement.

3. INSTALLATIONS, MATÉRIELS ET EQUIPEMENTS

Les entraînements et rencontres à domicile ont pour cadre le Gymnase du **COSEC SCHWENDI SCHUNBURG** Rue Pierre AUDAT et Gymnase **Andrée Mariage** 93420 Villepinte. Chacun devra se conformer au règlement municipal spécifique à l'accès de cet équipement sportif. Une attention toute particulière sera portée aux chaussures de sport qui devront être propres et spécialement dédiées à la pratique exclusive en salle. Le même respect sera apporté vis à vis des installations des clubs visités. Les joueurs doivent laisser obligatoirement en état de propreté permanent les vestiaires, locaux et abords immédiats du terrain après les entraînements et les matchs.
Une tenue de sport est exigée pour la pratique du basket (chaussures de sport, short, t-shirt et bouteille d'eau personnelle). Pour les matchs, une tenue est fournie au joueur par le club. Le lavage des équipements de match et d'entraînement (chasubles) est à la charge des joueurs à tour de rôle. Il est totalement interdit de reprendre personnellement l'équipement après un match, sauf dérogation.

4. ENTRAÎNEMENTS, MATCHS ET DÉPLACEMENTS

Rôle des entraîneurs : ils sont nommés par le responsable technique du club. Ils sont les seules habilités à décider, sur la base du projet technique du club, des différentes tactiques et options de jeux au cours des entraînements et des rencontres. Ils doivent veiller au comportement des joueurs (ses) qui composent leur équipe, pendant un entraînement ou une rencontre, dans l'enceinte du club et lors des déplacements.
Le planning hebdomadaire des entraînements est disponible sur le panneau d'affichage à l'entrée de la salle, sur le site internet du club ou réseaux sociaux du club. Les capacités d'accueil du club étant inférieures aux demandes d'inscriptions, il sera demandé aux joueurs de faire preuve d'assiduité aux séances d'entraînement et aux matchs de leur catégorie, et d'avertir le plus tôt possible l'entraîneur en cas d'indisponibilité.
Toute absence non justifiée pourra entraîner la non-convocation au match suivant. De même, l'entraîneur s'engage à respecter les horaires, à se présenter en tenue adaptée à sa fonction, et à prévenir les joueurs en cas d'absence.
La prise en charge par le club prend effet à partir de l'arrivée de l'entraîneur et se termine à la fin de l'horaire prévu de la séance d'entraînement, de la fin d'un match à domicile ou encore lors du retour au point de rendez-vous pour les rencontres à l'extérieur. Par respect pour les autres membres de l'équipe, et afin de ne pas perturber l'organisation de l'équipe ou le début de l'entraînement, il est demandé à chacun de respecter scrupuleusement les horaires. La ponctualité à l'ensemble des entraînements et des matchs est obligatoire sauf cas de force majeure. Il sera donc demandé aux licenciés d'être en tenue prêt à débuter l'entraînement à l'heure prévue pour le début de l'entraînement. Une fois l'entrainement débuté, aucun joueur ne sera accepté, sauf accord de l'entraîneur.

Cas particulier pour les enfants mineurs :

- Le club n'est pas responsable de l'enfant en dehors des horaires d'entraînement ou de match. Il est demandé aux parents d'accompagner leur enfant jusqu'au gymnase en prenant soin de s'assurer de la présence de l'entraîneur.
- A la fin de l'entraînement, les parents récupèrent leur enfant dans le gymnase.

Le club ne saurait être tenu responsable en cas de vols d'objets personnels à l'intérieur du gymnase.
Pour la sécurité de tous, le port de bijoux (montre, collier, bague, boucles d'oreille…) est strictement interdit pendant un entraînement ou un match. Afin d'éviter tout risque de blessures, de détérioration ou de vol, il est demandé aux joueurs et joueuses de laisser ces accessoires à la maison ou à défaut de veiller à les retirer avant le début de toute activité. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur lors des entraînements et des compétitions.

Tout accident qui surviendrait du fait du non-respect de cet article ne saurait engager la responsabilité de l'entraîneur, ni celle des dirigeants du club.
Les déplacements des joueurs sur le lieu des compétitions ne sont pas assurés par le club. Le planning des matchs est disponible sur le site du club.
Le club interdit à tous ses entraîneurs « jeune conducteur » de transporter les enfants des équipes qu'ils entraînent.
Les parents d'adhérents se doivent d'organiser le transport des équipes de manière équitable. Ils s'engagent à véhiculer à tour de rôle, les enfants avec leur véhicule personnel. En cas d'absence ou d'insuffisance de moyens de transport, le déplacement sera annulé. Le **BCV** ne rembourse aucun frais de déplacement engendrés par les matchs à l'extérieur. Les frais engagés dans le cadre d'une activité bénévole ouvrent droit à réduction d'impôt au titre de « dons d'un particulier à une association ». Le club établira les justificatifs à toute personne ayant utilisé son véhicule personnel pour accompagner les équipes lors des déplacements.

Les déplacements sont sous l'entière responsabilité des parents ou des joueurs (pour les joueurs majeurs). Les conducteurs sont responsables des enfants qu'ils transportent, ils s'engagent à être assurés et couverts pour les personnes qu'ils transportent. Ils s'engagent également à respecter le code de la route (ceintures de sécurité, rehausseur, nombre de passagers, limitation de vitesse…). Le club ne peut être tenu responsable du transport des joueurs.

5. DISCIPLINE

Tous les adhérents sont tenus de respecter le présent règlement. Il est attendu de chaque licencié, quelle que soit sa fonction au sein du club, qu'il ait une attitude irréprochable car son comportement engage l'image du club.
Afin de développer l'esprit d'équipe, le basket doit se pratiquer dans le respect :

- de la structure et des objectifs du club,
- des entraîneurs,
- de ses coéquipiers,
- de l'adversaire,
- des officiels (arbitres, officiels de la table de marque, responsable de l'organisation….)
- du code de jeu FFBB.

Tout manquement au présent règlement intérieur, ainsi que tout écart de conduite pendant un entraînement ou match (geste, paroles, détérioration, etc…) sera sanctionné par le club afin de conserver un bon état d'esprit au sein du groupe. Après avoir entendu le licencié, les membres du bureau du **BCV** auront la compétence d'apprécier la gravité des manquements éventuels. Les sanctions et pénalités pouvant être prononcées sont les suivantes

- Avertissement,
- Travail d'intérêt général dans le club,
- Exclusion temporaire des entraînements,
- Suspension pour une ou plusieurs rencontres,
- Exclusion temporaire du club,
- Exclusion définitive pour la saison,
- Interdiction de réinscription.

Toutes les amendes imputées au club par FFBB, la Ligue ou le Comité, consécutives à des sanctions infligées à un licencié, pourront être répercutées financièrement et intégralement au licencié contrevenant. Si le responsable est mineur, le remboursement sera sollicité auprès des parents ou responsables légaux

6. COMMUNICATION

Les outils de communication du **BCV** sont : le site Internet du club (www.basketclubvillepinte.com), les tableaux d'affichage de la salle, la page Facebook du club, la messagerie Be. Sport et les SMS. Les adhérents du **BCV** s'engagent à consulter ces outils de façon hebdomadaire et à répondre, dans les délais imposés, aux demandes d'information ou d'inscription diffusées. Les adhérents du **BCV** s'engage à communiquer, dans la mesure du possible, aux dirigeants de l'association l'ensemble de leurs coordonnées afin de faciliter la diffusion des informations. Ils communiqueront en particulier leurs adresses postales et électroniques et leurs numéros de téléphone fixes et mobiles

7. PARTICIPATION ACTIVE A LA VIE DU CLUB

L'adhésion engage le licencié à participer activement à la vie de son club. En signant une licence au **BCV**, vous adhérez à une association de **loi 1901**, gérée uniquement par des bénévoles. Par conséquent, la participation des licenciés à l'arbitrage et à la tenue des tables de marque lors des matchs à domicile est indispensable et obligatoire. Elle s'inscrit dans l'apprentissage des règles de jeu et de la vie associative.
Ainsi, chaque licencié lorsqu'il est convoqué, doit être présent un quart d'heure avant l'heure prévue de la rencontre. En cas d'indisponibilité, la personne convoquée doit procéder elle-même à son remplacement et signaler au secrétariat du club, le nom de son remplaçant. Le planning des convocations (arbitre, table) est disponible sur le site Internet du club et sur le tableau d'affichage du club.

8. FORMATION

Le **BCV** s'engage à payer toute formation proposée par la FFBB, après accord du bureau, à tout licencié qui souhaite développer ses connaissances et compétences dans le domaine de l'encadrement et de l'arbitrage. A chaque début de saison, le club s'engage à initier les licenciés à l'arbitrage et la tenue de table de marque.

9. DROIT A L'IMAGE

Les licenciés ou les parents des mineurs licenciés acceptent par avance que les photos et vidéos prises lors des entraînements ou des matchs puissent être utilisées, sans aucun but commercial, sur le site internet et la page Facebook du club, sur les affiches et documents de promotion du club ou dans la presse locale. A défaut, il faudra le signifier par courrier à l'attention du secrétariat du club lors de l'adhésion ou ultérieurement (conformément à l'article 9 du Code Civil : droit au respect de la vie privée/droit d'image).
Il sera demandé à tout licencié (ou à ses représentants légaux) de remplir une attestation comme quoi il a bien lu l'ensemble des articles du présent règlement intérieur.
Afin de pouvoir en prendre connaissance à tout moment, une copie de ce présent règlement sera affichée au gymnase du COSEC et disponible sur le site internet du club.

6. PROJET EN ACTION

NOUVELLE ORGANISATION : La volonté du bureau de repartir sur un nouveau cycle a commencé par la nomination d'un Responsable technique (Louis Baptiste) pour aider le club à se réorganiser, se fixer des objectifs réalisables à court et moyen terme, et créer une nouvelle dynamique de club autour du dit projet club.

ELABORATION D'UN PROJET SPORTIF : Structurer les différentes catégories en pôles et définir des règles communes à toutes les équipes, ainsi que les priorités dans les fondamentaux individuels et collectifs qui amèneront une continuité dans la formation du joueur. A terme, l'idée serait que chaque licencié ait un cahier d'acquis qui le suivrait tout a long de sa formation.

MISE EN PLACE DE PÔLES : Ecole de basket d'U7 à U11, Pole masculin d'U13 à séniors et le pôle féminin en incluant (Basket santé, loisir et 3x3).

DEFINIR LES OBJECTIFS : Le responsable technique avec les entraineurs à charge d'équipes définiront ensemble en début de saison l'objectif sportif des **équipes, ainsi que les priorités dans les acquis individuels.**

ECRITURE D'UNE CHARTE : Afin d'avoir par écrit les engagements du joueur, de l'entraineur, du parent et du club.

MISE EN PLACE DE STAGES DE PERFECTIONNEMENT : Réussir à proposer une semaine de stage à chaque vacances scolaires ainsi qu'une semaine en été. Ceci apportera encore plus de lien entre les joueurs du club et surtout des progrès notables dans les fondamentaux individuels.

ORGANISER UN TOURNOI DE FIN DE SAISON : Sur un week-end, un jour pour les jeunes et un autre pour les seniors. La première édition est toujours la plus compliquée, mais une fois le premier tournoi bien passé, la pérennisation est assurée.

CREATION D'UNE SECTION « BASKET SANTE : si elle permet de faire faire des exercices aux plus anciens, elle peut permettre aussi un vivier de bénévoles.

PROPOSER DES CYCLES BASKET DANS LES ECOLES : Obtenir l'accord d'écoles privées ou publiques pour organiser des séances de basket. L'idée est de faire découvrir notre sport et d'avoir de potentiels nouveaux licencies.

MISE EN PLACE D'UN PARRAINAGE : Chaque adulte du club se verra attribuer un ou deux jeunes du club comme entant son filleul et devra au moins une fois dans l'année assister à un de ces matchs idem pour le filleul qui ira voir jouer son parrain-marraine au moins une fois.
Avec le parrainage, nous espérons attirer plus de monde les week-ends et ainsi créer du lien entre les équipes seniors et les équipes jeunes.

ORGANISER DES ANIMATIONS PENDANT LES MATCHS SENIORS : Présentations des équipes de jeunes en tenue, faire des parcours techniques ou match à la mi-temps. Tombola, concours de tirs etc.…)

DEMANDER A RECEVOIR DES PHASES FINALES : Nous avons les infrastructures pour organiser un tel évènement, ce serait l'aboutissement final de notre projet club.

REMISE EN FONCTION DES COMMISSIONS : Pour porter correctement le projet club, nous devons nous structurer en organisant mieux nos commissions, nous en avons retenu 5 qui pour couvrir l'ensemble des besoins du club. A l'intérieure de celles-ci, chaque acteur a une mission claire et un plan d'action.

COMMISSION SPONSORING : Elle recherche des partenariats avec les entreprises locales, sur la base du gagnant – gagnant, ainsi que de potentielles aides financières du comité, de la ligue, de la fédération ou de l'État. Elle assure si possible un sponsor par week-end (ballon d'un match), ainsi que de trouver pour chaque évènement (tournoi, arbre de noël, phase finale, etc.) un collaborateur d'un jour. L'objectif entant de fidéliser nos partenaires année après année.

COMMISSION ANIMATION ET MANIFESTATION : Elle assure la permanence de buvette, l'accueil des équipes adverses et veille au bon déroulement des matchs, plateaux, présentation des équipes, tournoi, phases finales, etc.
Elle s'occupe de tout ce qui a trait aux rassemblements hors basket : soirée du club, loto, pétanque, chocolat de pâques, évènements, etc.

COMMISSION TECHNIQUE ET SPORTIVE : Elle gère la vie de tous les licenciés du club, d'un point de vue basket mais aussi associatif et humain. Elle est composée des entraineurs et des responsables d'équipes.

COMMISSION COMMUNICATION : Elle s'occupe d'alimenter en photos, articles, infos, le Facebook et le site du club. Elle garde un lien privilégié avec la presse et gère la boutique du club.

COMMISSION ADMINISTRATIVE : Elle assure l'enregistrement des licences, organise le calendrier des entrainements, programme les lieux et horaires des matchs, plateaux, tournois, etc.

7. CONCLUSION

Tout au long de la saison, un état des lieux périodiques sera réalisé pour vérifier l'avancement du projet et des réajustements à faire si besoin, ainsi qu'un bilan complet à la fin de la saison. Nous sommes convaincus qu'avec la participation et volonté de tout un chacun, nous pourrons atteindre nos objectifs.

Le Bureau Directeur